

COMMUNAUTE DE COMMUNES 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE	Délibération
	Séance du 8 Octobre 2026	N°6dbc081026

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 8 octobre 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 2 octobre 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Jean-Christophe FERELLOC, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD, Philippe LE POLLES Martial CLAVIER, Mickaël ABARNOU, Gwendal LE COQ, Anne-Thérèse ROUDAUT

EXCUSES : Stéphane BERGOT, David KERLAN,

Fourniture d'une chargeuse articulée à bras télescopique (avec reprise d'un ancien matériel) et d'un chariot télescopique - Attribution marchés de fournitures

La Communauté de Communes du Pays des Abers exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire des 13 communes membres.

L'exploitation des déchèteries du territoire nécessite l'utilisation :

- d'un chargeur pour le poussage des végétaux et le chargement des gravats des 4 déchèteries (Plouguerneau, Plouguin, Plabennec et Bourg Blanc)
- et d'un chariot télescopique qui sera à poste à la déchèterie de Lannilis pour le chargement des flux (Bois, mobiliers, gravats) et le poussage des végétaux.

Une consultation (n°2026-20) a donc été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1, L2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du code de la Commande Publique.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 septembre 2026, a proposé d'attribuer les deux lots du marché pour un montant total de 295 656 € TTC réparti comme suit ::

- Lot 1 : Chargeuse articulée à bras télescopique (neuve) avec reprise d'un ancien matériel : Ateliers CAUGANT
Montant : 158 160€ TTC

- Lot 2 : Chariot télescopique (neuf) : SOBREMA
Montant : 137 496€ TTC

Il est proposé que le Président soit autorisé, par le Bureau de Communauté à :

- conclure les marchés publics entre la Communauté de Communes et lesdites entreprises.
- signer tous les documents inhérents à ces marchés.

Délibération

Vu la délibération n°55dcc290426 relative aux délégations au Président et au Bureau et notamment la délégation donnée au Bureau afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres, dont le montant est supérieur ou égal au seuil des procédures formalisées, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

- **d'approuver les attributions proposées et d'autoriser le Président à conclure les marchés relatifs à l'achat d'une chargeuse (avec reprise de l'ancien matériel) et d'un chariot télescopique.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ces contrats.**

Fait et délibéré à Plabennec le 9 octobre 2026,

Le Président,

Monsieur Jean François TREGUER

